

Développer les compétences des praticiens européens de la VAE avec PROVE

04 Janvier 2022

Bénédicte Halba - Docteure en sciences économiques, présidente fondatrice de l'Iriv



Le projet européen « [Professionnalisation des experts en validation](#) » (PROVE) mobilise depuis 2020 des experts de la Validation des acquis d'Expérience (VAE) de six pays : Allemagne, Autriche, France, Grèce, Pays bas et Portugal.

« Malgré l'intérêt de la plupart des projets européens en éducation-formation, la langue utilisée, à savoir l'anglais, reste un obstacle pour mobiliser des partenaires en France »

Pouvez-vous présenter en quelques mots le projet PROVE ?

Initié en 2020 par l'université de Tübingen, il vise à contribuer au développement des compétences professionnelles des personnes impliquées dans la Validation des acquis de l'expérience (VAE). Concrètement, le groupe d'experts a élaboré un référentiel de 31 compétences dont un(e) professionnel(le) œuvrant dans ce processus VAE doit faire preuve*, présenté sous format PDF. A partir de là, nous avons élaboré un outil d'auto-évaluation, sous forme d'un tableau Excel, qui permet dans un premier temps de faire un point sur ses connaissances et ses compétences et, dans un second temps, d'identifier les sujets à approfondir. Par ailleurs, un espace ressources a été constitué. Ces trois réalisations sont accessibles sur le site [PROVE](#) [1] en cinq langues dont le français (l'outil d'auto-évaluation est disponible dans la rubrique "The Self-Evaluation Tool (SET)").

Selon vous, qu'est-ce qui fait l'originalité de ce projet ?

Outre sa dimension européenne et l'objet même du projet, à savoir les compétences des professionnels intervenant en VAE, c'est sa double approche, théorique et pratique, qui me semble intéressante à souligner. En effet, l'outil d'auto-évaluation a été testé dans les six pays associés (Allemagne, Autriche, France, Grèce, Portugal et Pays Bas) auprès de professionnels impliqués dans le processus VAE en automne 2020. De même pour l'espace Ressources, testé au printemps 2021.

Qu'est-ce que le groupe d'experts retient de ces tests auprès de praticiens ?

74 professionnels, dont 11 français, ont testé l'outil d'auto-évaluation. Nous avons constaté qu'ils étaient notamment mobilisés sur quatre types de tâches : information et conseil ; orientation et formation ; évaluation des compétences du candidat et admission (appelée « [certification professionnelle](#) » en France). Leur profil est plutôt semblable d'un pays à l'autre, tant en termes d'environnement, plutôt urbain, qu'en termes de formation, de niveau plutôt élevé (53% ont un master, 31% en sciences de l'éducation), ou d'expérience en VAE (41% ont une expérience de plus de 10 ans). Par conséquent, leurs besoins en professionnalisation se concentrent sur les mêmes types de compétences concernant la communication, l'entretien et le conseil.

Avez-vous remarqué d'autres éléments à travers les résultats de ce premier test ?

Deux points sont à noter : l'outil d'auto-positionnement (ou d'auto-évaluation) a permis aux deux-tiers des répondants de faire le point sur leurs compétences, sans pour autant envisager une évolution professionnelle. La formation en termes d'offre et de financement reste l'obstacle à surmonter pour ces professionnels désireux de s'engager dans une démarche de professionnalisation.

Quels retours avez-vous eus sur la boîte à outils/l'espace ressources ?

Le retour d'expérience, à travers 33 commentaires reçus dans les différents pays, porte sur des pistes d'améliorations concernant aussi bien les ressources que l'ergonomie du site (traductions, bases de données, etc.) ou l'organisation des informations**. 7 commentaires ont été franchement élogieux. De manière générale, tous les participants à l'enquête ont été intéressés par la démarche du projet PROVE qui leur a ouvert des perspectives, soit sur leur pratique professionnelle actuelle, soit sur des évolutions de carrière.

Avez-vous remarqué des difficultés à mener ce projet ?

Nous avons constaté que cette période particulière du Coronavirus rendait difficile la mobilisation des professionnel(le)s de la VAE dans nos tests et questionnait l'intérêt de se former dans ce climat d'incertitude. Et puis, comme pour de nombreux projets européens, la langue utilisée par PROVE, l'anglais, constitue un obstacle pour nombre de professionnels de la VAE, en France essentiellement mais aussi aux Pays-Bas. C'est la raison pour laquelle l'outil d'auto-évaluation et le référentiel de compétences ont été traduits en français.

Ce projet va-t-il se poursuivre et comment ?

Il va sans aucun doute se poursuivre à travers d'autres projets européens sur la VAE, tel [TRANSVAL-Eu](#) [2], mis en place suite une enquête du Cedefop (Centre européen pour le développement de la formation professionnelle) sur les attentes d'experts VAE. L'équipe du projet se réunit en février à Lisbonne pour envisager son prolongement, à travers par exemple un projet Erasmus portant sur les formations à proposer aux professionnels. Rendez-vous en 2022 !

[En savoir plus sur PROVE](#) [3]

Propos recueillis par Françoise Lemaire (décembre 2021)

(*) Ces 31 compétences sont regroupées en 4 domaines : validation et connaissances spécifiques du domaine, compétences pratiques et connaissances, Attitudes et valeurs professionnelles ; auto-gestion professionnelle. (**) Pour rappel, le site [VAE.gouv.fr](#) [4] propose un espace ressources très riche.

Tags : [VAE](#) [5] | [mobilité internationale](#) [6] | [Iriv](#) [7] | [Europe](#) [8]